



## Aide à l'achat de protections menstruelles lavables

PLPDMA

2026



**SIGIDURS**  
établissement public



Les protections lavables comme les protections féminines sont un véritable levier de réduction des déchets pour les particuliers. Elles garantissent une composition saine à proximité immédiate de zones sensibles. Elles sont également plus économiques et plus écologiques sur le long terme que les équipements à usage unique. Afin de vous aider à franchir le cap, le Sigidurs vous propose une subvention pour acheter ce type de produit.

Un investissement plus important à l'achat mais des économies et moins de déchets à la clé :

## + Ecologique

**30 kg**

**soit 13% des ordures ménagères**

Il s'agit de la quantité de textiles sanitaires produits par une personne par an (protections menstruelles, protections urinaires, couches, mouchoirs, lingettes, etc.). Ces produits souvent à usage unique représentent un coût environnemental important tout au long de leur cycle de vie.

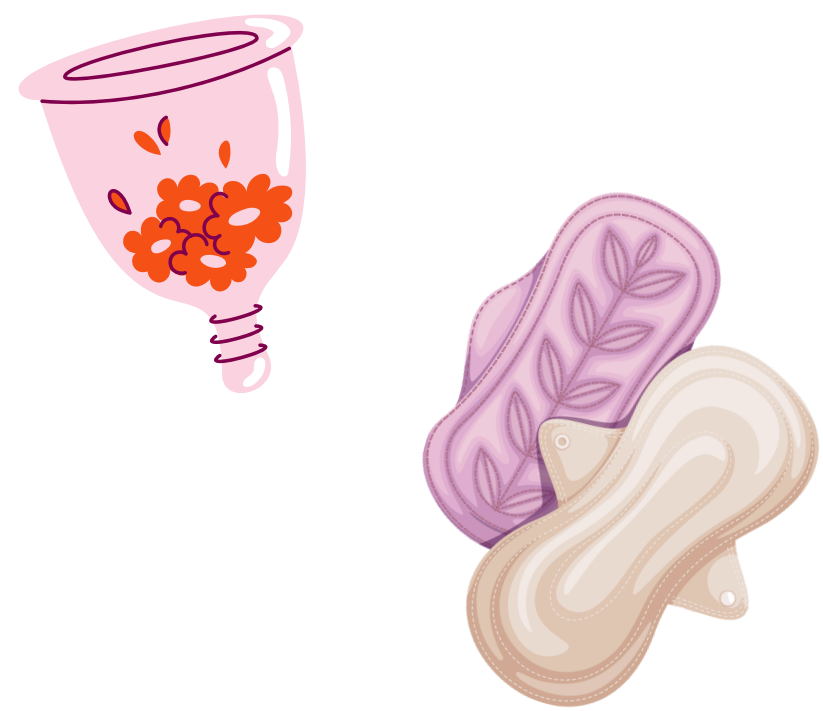
Source : Zéro Waste France

## + Economique

**175 à 245 €**

**d'économie sur 5 ans d'utilisation pour les cups et serviettes lavables comparé aux protections jetables.**

Source : Zéro Waste France



## + Saine

Fabrication des serviettes, couches, etc. avec des fibres naturelles comme le chanvre, le coton, la soie. Selon les marques, il peut y avoir une certification biologique, gages de qualité et de sécurité.

Les cups menstruelles, quant à elles sont composés de silicone médical.

Source : Zéro Waste France



## Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide ?



Résider sur l'une des 59 communes du territoire du Sigidurs ;



Être un particulier. Cette aide ne s'adresse pas aux professionnels du territoire ;

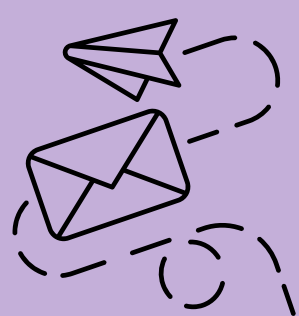


Avoir effectué son achat moins de 12 mois avant la date de demande d'aide ;



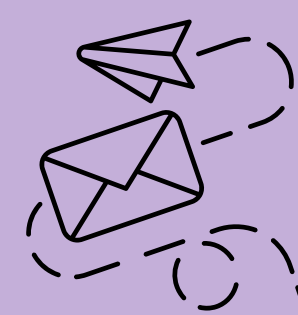
Limité à une demande par foyer fiscal de référence.

### Carte du territoire du Sigidurs



Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse :

[prevention@sigidurs.fr](mailto:prevention@sigidurs.fr)



# Règlement de subvention



## Article 1

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés, le Sigidurs souhaite renforcer les actions qui vise à encourager la consommation responsable des ménages (axe 5). Ainsi, il est proposé une subvention pour aider les particuliers de son territoire à se doter de textiles sanitaires lavables dans le but de réduire la production de déchet des protections à usages uniques. Ce dispositif de subventions s'effectue dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet. Le Sigidurs peut accorder aux particuliers une subvention pour l'achat de textiles sanitaires lavables décrit dans l'article 2.

## Article 2

Cette subvention concerne l'achat des textiles sanitaires lavables parmi :

- des serviettes hygiéniques lavables ;
- des protections urinaires lavables ;
- des coupes menstruelles ;
- des tampons lavables ;
- des protections de sport lavables (bodys menstruels, justaucorps menstruels, maillots de bain menstruels, etc.).

## Article 3

La subvention pour l'achat de serviettes hygiéniques, de coupes menstruelles, tampons lavables, d'articles de sport menstruels lavables est fixée à 50% du montant TTC de la facture totale, arrondie à l'euro supérieur et plafonnée à 75 € d'aides. Seuls les produits subventionnables doivent figurer sur la facture.

Une seule demande est étudiée par foyer fiscal résidant sur le territoire du Sigidurs.

Les foyers éligibles à la subvention sont les foyers fiscaux des tranches sur le revenu inférieur ou égal à 11 497 euros et entre 11 497 euros et 29 315 euros.

## Article 4

Le demandeur est un responsable légal du mineur ou du majeur sous protection juridique ou le bénéficiaire pour les personnes majeures au moment de l'édition de la facture d'achat.

## **Article 5**

La demande de subvention est adressée au Sigidurs. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- la facture originale acquittée datant de moins de 12 mois, mentionnant : le nom du magasin et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur, le descriptif précis des achats (marque et modèle, accessoires éventuels) ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...);
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, permis de conduire, passeport) ;
- un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire ;
- un document justificatif de la protection juridique (tutelle, curatelle, etc.) par le responsable légal pour le bénéficiaire majeur ;
- le dernier avis d'imposition de l'année en cours.

## **Article 6**

Le Sigidurs se chargera d'étudier la demande et de verser la subvention au bénéficiaire si la réponse est favorable. Dans le cas où le dossier est inéligible le demandeur sera informée par courriel. Le Sigidurs se réserve le droit de demander un complément d'information au demandeur.

## **Article 7**

La subvention est payée par virement bancaire au nom du demandeur dans un délai de 90 jours à compter de l'accord du Sigidurs par mail.

## **Article 8**

Vos données personnelles sont traitées et conservées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question ou demande relative à la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : [dpo@sigidurs.fr](mailto:dpo@sigidurs.fr)

## Formulaire de demande de subvention a l'achat de protections menstruelles lavables

### *Cadre réservé à l'administration :*

**Numéro du dossier :**

**Date de réception de la demande :**

**Montant à verser :**

### **Coordonnées du bénéficiaire :**

Nom du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Si le bénéficiaire est mineur ou majeur sous protection juridique, merci d'indiquer son nom et prénom :

\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous pris connaissance de cette subvention ?

\_\_\_\_\_

**Pour bénéficier de la subvention, merci de nous transmettre les pièces justificatives indiquer dans le règlement :**

- la(les) facture(s) originale(s) acquittée(s) datant de moins de 12 mois, mentionnant : le nom du magasin et son adresse, la date de paiement et le nom du bénéficiaire, le descriptif précis des achats (marque et modèle, accessoires éventuels) ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...);
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du bénéficiaire ou de son représentant s'il est mineur ou majeur sous protection juridique (carte d'identité, permis de conduire, passeport) ;
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur ;
- un formulaire par foyer fiscal de référence;
- un justificatif de la protection juridique ;
- le dernier avis d'imposition du foyer fiscal.

**Fait à :**

**Date :**

**Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :**

Du représentant légal si le bénéficiaire est mineur ou majeur sous protection juridique :

**Dossier de demande de subvention (formulaire + pièces justificatives) à envoyer :**

**Par mail à : [prevention@sigidurs.fr](mailto:prevention@sigidurs.fr)**

**ou**

**par courrier : Sigidurs, 1 rue des tissonvilliers, 95 200 Sarcelles**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE**